## REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

)ECRET Nº 77-156 du 28 Juin 1977

portant nomination des Membres de la Commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés au Camarade AGUIAR Gaston, ex-Receveur-Percepteur à DOCBO.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT. CHEF DU GOUVERNEMENT,

- le Proclamation du 26 Octobre 1972;
- le Décret 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement:
- le Décret nº 76-46 du 19 février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance nº 76-9 du 9 Février 1976 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements et des faits assimilés commis par les Agents de l'Etat et les employés des Entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation:
- VU la transmission nº 446-C/MF/DTCP du Ministre des Finances en date du 1er Septembre 1976.

## ) ECRETE:

ARTICLE 1er .- En application des dispositions de l'Ordonnance susvisée, il est créée une Commission ad'hoc de répression disciplinaire chargée de connaître des faits reprochés au Camarade AGUIAR Gaston, ex-Receveur-Percepteur à Dogbo (Province du MONO).

ARTICLE 2.- Ladite Commission est composée des camarades :

- ADOUSSO Jérôme
- : Ministère de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, PRESIDENT.
- COMLAN Pierre : Inspection Générale d'Etat, Section Administrative , Hembro.
- ROKO Octave : Inspection Générale d'Etat, Section Economique et Financière, Membre.

- GANKPA Corneille

: Ministère des Finances, Membre

- GUILLAUME Sidonie

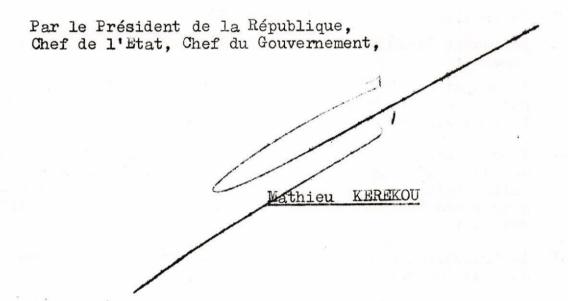
: Ministère de la Fonction Publique et du Travail, Membre.

- GBENOU Cécile

: Ministère des Finances, Proposée par le Chef de Service du mis en cause.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 28 Juin 1977



AMPLIATIONS: PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MJLAS-MF 6 autres Ministères 13

DPE-DGAJI-INSAE 6 IGE et ses Sections-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 UNB-FASJEP-BN 6

Membres 6 Trésor 2 JORPB 1.-